

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du 24 AVRIL 2025 -**

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

**25/022/VDV**

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap - Budget primitif 2025 - Approbation de la convention annexée.**

25-42136-DSPI

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Le Plan d'Action « Marseille Ville Inclusive » Handicap – Inclusion - Accessibilité Universelle 2022/2024 a été voté lors du Conseil Municipal du 29 juin 2022.

Ce plan s'articule autour de différentes thématiques et objectifs déclinés en actions pour permettre à chacun et chacune de pouvoir mieux vivre dans la ville et de s'y épanouir, aussi bien physiquement qu'intellectuellement, l'autonomie de la personne étant la condition indispensable à l'exercice de sa citoyenneté.

Ce plan intègre le soutien aux associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une première répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 94 500 Euros (quatre-vingt-quatorze mille cinq cents Euros) en subventions aux associations, dont 15 500 Euros (quinze mille cinq cent Euros) pour deux associations de notre secteur, est soumise à notre approbation.

Ces subventions sont attribuées de façon conditionnelle sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables, fiscales et de la conclusion éventuelle d'une convention définissant les engagements des parties, qui peuvent être demandées par les services municipaux.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
OÛ LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DÉLIBÈRE**

**ARTICLE 1** Sont attribuées les subventions suivantes à des associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap, au titre de l'année 2025 et dans le cadre d'une première répartition de crédits.

Associations	Numéro de Dossier	Tiers	Adresse	Montant en Euros
Icom Action	En cours	36721	100, boulevard de la Barasse 13011 Marseille	8 500
AJC Marseille Sport/Culture Action	En cours	110447	35, Route des 3 Lucs (2 <sup>ème</sup> étage) La Valentine 13012 Marseille	7 000

**ARTICLE 2** Le montant de la dépense, soit 94 500 Euros (quatre-vingt-quatorze mille cinq cents Euros), dont 15 500 Euros (quinze mille cinq cent Euros) pour deux associations de notre secteur, sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2025, Service 03313 – Chapitre 65 – Article 65748.1 8 Sous chapitre 425.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**